

ATTESTATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

N° ESC 19 - 009

Demandeur : WINNCARE France

Le Pas du Château, 85670 Saint-Paul-Mont-Penit
Site ASKLE SANTE
200 rue Charles Tellier
Actiparc de Grézan
30034 Nîmes
N° SIRET: 950 020180 00036

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s):

Support à air motorisé AXTAIR AUTOMORPHO® et AXTAIR AUTOMORPHO® Plus

Références : (AXTAIR AUTOMORPHO) VAXT4/AUTO, VAXT4/AUTO100, VAXT4/CIC, VAXT4/CIC100 ,
(AXTAIR AUTOMORPHO PLUS) VAXT4/AUTO-P, VAXT4/AUTO100-P, VAXT4/CIC-P, VAXT4/CIC100-P,
VAXT4/AUTO120-P, VAXT4/CIC120P

équipé(s) de :

Compresseur : VAXT4/POMPE/AUTO (AXTAIR AUTOMORPHO) ou VAXT/POMPE/AUTOP (AXTAIR AUTOMORPHO PLUS)

Sur matelas à air motorisé à pression alternée d'une hauteur de plus de 11 cm d'air thérapeutique

Support de plus de 5 cm en mousse polyéther

Housse en Promust PUHD réf. THPH/AXT-H (Polyuréthane/Polyester)

Housse en Promust CIC réf. THCIC/AXT-H (Polyuréthane-Polycarbonate/Polyester)

Dimension total : Longueur >194 cm x Largeur >86 cm

remplit(remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur :

Selon le protocole de la commission d'Evaluation des Produits et Prestations relatifs aux coussins, matelas et surmatelas d'aides à la prévention des escarres suivant l'avis du 22 décembre 2009.

suivant les observations et résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais FCBA:

Pour les tests matériaux : n° MA 19-0129-1475, MA 19-0129-1474, MA 19-0129-1476, MA 19-0129-1477, P131570 - DE/1, MA 19-0129-1480, MA 19-0129-1479, MA 19-0129-1481, MA 19-0129-1482, P141594 DE/1, MA 19-0129-1488, MA 19-0129-1487, MA 19-0129-1490, MA 19-0129-1492, MA 19-0129-1495, MA 19-0129-1494, MA 19-0129-1493

Pour les tests feu : n° FE 19-0390-1802, FE 19-0390-1803, FE 19-0390-1805, FE 19-0390-1806

Pour les mesures de répartition de pression : n° MA 19-0129-1485, MA 19-0129-1486

Pour la notice d'utilisation : n° MA 19-0129-1484

Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE ESSAIS & MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner.

La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. Le FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.

Champs sur marne, le 11/12/2019

Suivi du dossier

Responsable de section

LABORATOIRE
ESSAIS ET
MESURES

10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

FCBA